

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7374272201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7374272201>

Cette annonce a été mise en ligne le **31 juillet 2024** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

Aux termes d'un acte s.s.p. signé en date du 29/07/2024, il a été formé une société par actions simplifiée au capital 900.268 €, dénommée ADEMACOR et présentant les caractéristiques suivantes :

Siège social : 2 rue Eugène Bonnemère – 49700 TUFFALUN

Objet : acquérir, détenir, gérer et vendre toutes participations dans des sociétés exerçant leur activité dans tout secteur d'activité, gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes, réaliser toutes études, recherches et actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés et par suite de procéder à l'acquisition, la vente, la location, la mise au point de tout matériel notamment informatique ainsi que de programmes, logiciels et procédés, assistance et conseil de toute personne physique ou morale en tous domaines où la législation et la réglementation en vigueur ne l'interdit pas et notamment en matière de gestion, de marketing et d'action commerciale.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : M. Christophe MOSSET demeurant 2 rue Eugène Bonnemère - 49700 TUFFALUN.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé, et en cas de démembrement des titres, l'usufruitier comme le nu-proprétaire, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent

Transmission des actions : Sauf en cas de succession, de donation, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de cessions, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou un descendant, la cession ou transmission d'actions en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale Ordinaire.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**David SHAPIRO**  
Représentant permanent de Médialex